

Commentaire article 2 code civil

Par **alex3012**, le 21/10/2014 à 18:22

bonjour

j'ai le commentaire de l'article 2 du code civil a effectuer or je n'ai aucune méthode et je ne sais absolument pas comment faire . quelqu'un peut-il m'aider ?

Par **adams**, le 21/10/2014 à 19:01

je pourrais bien mais je dois avoir le contenu de cet article!

Par **alex3012**, le 21/10/2014 à 19:29

le contenu entier ou juste l'article ?

"la loi ne dispose que pour l'avenir elle n'a point d'effets retroactif"

Par **Dragon**, le 21/10/2014 à 20:09

Bonsoir,

l'article 2 du Code civil traite de l'application de la loi dans le temps : elle ne s'applique pas aux faits commis avant son entrée en vigueur mais seulement à ceux qui interviennent après.

Voilà sur quoi tes développement devront être centrés. Bon courage!